



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU S.I.V.E.R.T.**

de l'Anjou

Comité syndical du 11 juin 2026

COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'ANJOU

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 11 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 juin 2026. Monsieur Simon HOLLEY est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Danielle THOUIN Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Gilles TALLUAU..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Simon HOLLEY..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Lambert CREUXLEBOISCommunauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Gilles TALLUAU
- Monsieur Florent DESETRES Syndicat 3R d'Anjou,
Représenté par sa suppléante Madame Danielle THOUIN

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Ce comité syndical adopte les délibérations suivantes :

- Délibération n° 26.16 : Installation du Comité syndical du SIVERT ;*
- Délibération n° 26.17 : Election du Président ;*
- Délibération n° 26.18: Détermination du nombre de vice-présidents ;*
- Délibération n° 26.19: Election des vice-présidents ;*
- Délibération n° 26.20: Election des membres du bureau ;*
- Délibération n° 26.21: Délégation permanente ;*
- Délibération n° 26.22: Constitution de la commission d'appel d'offre (CAO) et de la commission de Concessions des services et de délégation de Service Public (CCSDSP);*
- Délibération n° 26.23: Constitution de la Commission de Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) ;*
- Délibération n° 26.24: Indemnités de fonction du président et des vice-présidents;*
- Délibération n° 26.25: Elections des représentants au Conseil d'Administration de la SPL Anjou Trivalor ;*
- Délibération n° 26.26: Election du représentant du SIVERT à l'assemblée générale de la SPL Anjou Trivalor;*
- Délibération n° 26.27: Désignation d'un délégué Titulaire et d'un suppléant auprès d'AMORCE ;*
- Délibération n° 26.28: Délibération portant élection d'un représentant au syndical mixte e-collectivités au sein du collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements locaux.*
- Délibération n° 26.29: Approbation du compte-rendu de la séance du 13 février 2026 ;*
- Délibération n° 26.30: Session de formation et séminaire feuille de Route du mandat du nouveau comité syndical*
- Délibération n° 26.31: Charte de l'élu local ;*
- Délibération n° 26.32 : Informations et Questions Diverses.*

Vu l'article L.2121-15 du CGCT ,
Monsieur Simon Holley est désigné comme secrétaire de Séance,
Convocation adressée le 03/06/2026
Compte rendu affiché le 19/06/2026

P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 13 février 2026

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 11 juin 2026
- Comité Syndical - Délibération n° 26.16**

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 11 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 juin 2026. Monsieur Simon HOLLEY est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Danielle THOUIN..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Gilles TALLUAU..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Simon HOLLEY..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Lambert CREUXLEBOISCommunauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Gilles TALLUAU
- Monsieur Florent DESETRES Syndicat 3R d'Anjou,
Représenté par sa suppléante Madame Danielle THOUIN

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 22
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260611-DE_26_00490-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Installation du Comité Syndical du SIVERT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'art. L5211-2 du CGCT ,

Vu la délibération n° 2026.00089 du 30 avril 2026 portant désignation des représentants de la Communauté de Communes Baugeois Vallée au SIVERT de l'Anjou

Vu la délibération n° 2026-54 du 19 mai 2026 portant désignation des représentants du Syndicat pour la Réduction, le Réemploi et le Recyclage de Déchets en Anjou au SIVERT de l'Anjou

Vu la délibération n° D2026_071 du 28 avril 2026 portant désignation des représentants de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire au SIVERT de l'Anjou

Vu la délibération n° 20260428-012 du 28 avril 2026 portant désignation des représentants de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté au SIVERT de l'Anjou

Vu la délibération n° 2026-098-DC du 21 mai 2026 portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au SIVERT de l'Anjou

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Monsieur le Président,

Rappelle que les statuts du SIVERT de l'Anjou, dans son article 7.2, prévoient : « A partir de l'installation du nouveau comité syndical et jusqu'à l'élection du nouveau président, les fonctions de président sont assurées par le président antérieurement en exercice s'il est toujours membre délégué du comité syndical et à défaut par le doyen d'âge. »

Ainsi, en application du Code général des collectivités territoriales et des statuts du SIVERT de l'Anjou, Monsieur le Président procède à l'appel des délégués désignés par les organes délibérants des membres du SIVERT de l'Anjou et à l'installation du nouveau conseil syndical comme suit :

- **Pour la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté :**

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Bruno CHAUVIN	Sandrine BOULLAIS-CHALLIER
Marcel DAVAL	Anne-Laure VOISINE
Hervé GAUDIN	Matthieu BALLÉ

- **Pour la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire :**

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Xavier DUPONT	Nicolas VEAUUVY
Patrick PLANTIER	Solène VELUDO-PLOQUIN
Chrystophe AUBERT	Enrique DOUTRE

- **Pour la Communauté de Communes Baugeois-Vallée :**

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Dean BLOUIN	Sophie SIBILLE
Yves JEULAND	Vincent OUVRARD
Adrien DENIS	Vincent BAUDOIN

- **Pour le Syndicat pour la Réduction, le Réemploi et le Recyclage de Déchets en Anjou :**

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Séverine CHEVÉ	François CHARLERY
Jean-Luc DAVY	Isabelle DEPORTES
David LAGLEYZE	Cédric LESAGE
Christine RICHARD	William POISSONNEAU
Marc BAINVEL	Philippe RAIMBAULT
Yves BERLAND	Frédérique LEHON
Florent DESETRES	Danielle THOUIN

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260611-DE_26_00490-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

- Pour la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire :

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Lambert CREUXLEBOIS	Jean-Paul QUILLET
Gilles TALLUAU	Eric LEFIEVRE
Simon HOLLEY	Didier ROUSSEAU
Christelle DELOUCHE	Delphine ASLAN
Didier GUILLAUME	Jean-Pierre ANTOINE
Sylvie BEILLARD	Gérard POLICE

Le conseil syndical est ainsi déclaré, installé

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 11 juin 2026
- Comité Syndical - Délibération n° 26.17**

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 11 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 juin 2026. Monsieur Simon HOLLEY est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| - Monsieur Bruno CHAUVIN..... | Anjou Bleu Communauté, |
| - Monsieur Marcel DAVAL | Anjou Bleu Communauté, |
| - Monsieur Hervé GAUDIN..... | Anjou Bleu Communauté, |
| - Monsieur Xavier DUPONT..... | Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, |
| - Monsieur Patrick PLANTIER..... | Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, |
| - Monsieur Chrystophe AUBERT..... | Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, |
| - Monsieur Dean BLOUIN | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Yves JEULAND..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Adrien DENIS..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Madame Séverine CHEVÉ | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur David LAGLEYZE..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Madame Christine RICHARD | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Marc BAINVEL | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Yves BERLAND..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Madame Danielle THOUIN..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Gilles TALLUAU..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire », |
| - Monsieur Simon HOLLEY..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire », |
| - Madame Christelle DELOUCHE..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire », |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |
| - Madame Sylvie BEILLARD..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire », |

Etaient excusés :

- Monsieur Lambert CREUXLEBOISCommunauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Gilles TALLUAU
- Monsieur Florent DESETRES Syndicat 3R d'Anjou,
Représenté par sa suppléante Madame Danielle THOUIN

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Election du Président

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'article L. 5211-10 du CGCT définissant les règles d'élection du Président,

Vu la délibération n°26.16 du 11 juin 2026 portant l'installation du comité syndical du SIVERT

Considérant,

Monsieur le Président,

Propose de procéder à l'élection du président conformément aux statuts du SIVERT de l'Anjou, arrêtés par Messieurs les Préfets de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire et rappelle que : « *Le président et les vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue des membres du comité syndical parmi les délégués titulaires. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est réputé élu.* »

Il désigne deux scrutateurs pour l'ensemble des opérations de vote à venir: Madame Pauline TESSIER et Monsieur Paulin PAPIN.

Sont candidats à la présidence du S.I.V.E.R.T. : - Jean-Luc DAVY

Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote par les deux scrutateurs donne les résultats ci – après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

a obtenu : Monsieur Jean-Luc DAVY 22 voix

Article unique : Monsieur Jean-Luc DAVY est élu Président du SIVERT de l'Anjou et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260611-DE 26 00491-DE
Date de transmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 11 juin 2026
- Comité Syndical - Délibération n° 26.18**

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 11 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 juin 2026. Monsieur Simon HOLLEY est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Danielle THOUIN.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Gilles TALLUAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Simon HOLLEY.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Lambert CREUXLEBOISCommunauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Gilles TALLUAU
- Monsieur Florent DESETRES Syndicat 3R d'Anjou,
Représenté par sa suppléante Madame Danielle THOUIN

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 22
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260611-DE_26_00492-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Détermination du nombre de vice-présidents

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023;

Vu l'art. 5211-10 du CGCT définissant les modalités d'élection des vice-présidents,

Considérant,

Monsieur le Président propose de déterminer le nombre de vice-Présidents, conformément aux statuts du SIVERT de l'Anjou, arrêtés par Messieurs les Préfets de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire : « *Le nombre de vice-présidents est déterminé par le comité syndical sans que leur nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci.* »

Le nombre de délégués étant de 22 à compter de l'installation du nouveau comité syndical, ce dernier peut désigner jusqu'à un maximum de six (6) vice-présidents.

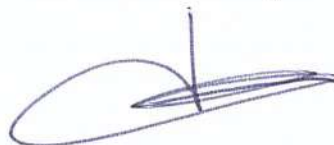
Monsieur le Président propose que le nombre de vice-présidents soit fixé à 6

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité de :

Article premier : de Fixer le nombre de vice-présidents à 6

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

Accusé de réception en préfecture
0491254902257-20260611-DE-26-00492-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU

Séance du 11 juin 2026 - Comité Syndical - Délibération n° 26.19

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 11 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 juin 2026. Monsieur Simon HOLLEY est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Danielle THOUIN Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Gilles TALLUAU..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Simon HOLLEY..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Lambert CREUXLEBOISCommunauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Gilles TALLUAU
- Monsieur Florent DESETRES Syndicat 3R d'Anjou,
Représenté par sa suppléante Madame Danielle THOUIN

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Election des vice-présidents

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'art. 5211-10 du CGCT qui définit les modalités d'élection des vice-présidents,

Vu la délibération n°26.18 du 11 juin 2026 déterminant le nombre de vice-présidents,

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Monsieur le Président, Propose de procéder à l'élection des vice-présidents à bulletin secret :

1°) Sont candidats à la 1^{ère} vice-présidence du SIVERT de l'Anjou :

- Monsieur Dean BLOUIN

Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci – après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

a obtenu : M. Dean BLOUIN 22 voix

Monsieur Dean BLOUIN est élu 1^{er} vice-Président du SIVERT de l'Anjou

2°) Sont candidats à la 2^{ème} vice-présidence du SIVERT de l'Anjou :

- Monsieur David LAGLEYZE

Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci – après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

a obtenu : M. David LAGLEYZE 22 voix

Monsieur David ALGLEYZE est élu 2^{ème} vice-Président du SIVERT de l'Anjou

3°) Sont candidats à la 3^{ème} vice-présidence du SIVERT de l'Anjou :

- Monsieur Gilles TALLUAU

Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci – après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 1

a obtenu : M. Gilles TALLUAU 21 voix

Monsieur Gilles TALLUAU est élu 3^{ème} vice-Président du SIVERT de l'Anjou

4°) Sont candidats à la 4^{ème} vice-présidence du SIVERT de l'Anjou :

- Monsieur Bruno CHAUVIN

Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci – après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

a obtenu : M. Bruno CHAUVIN 22 voix

Monsieur Bruno CHAUVIN est élu 4^{ème} vice-Président du SIVERT de l'Anjou

5°) Sont candidats à la 5^{ème} vice-présidence du SIVERT de l'Anjou :

- Monsieur Xavier DUPONT

Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci – après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

a obtenu : M. Xavier DUPONT 22 voix

Monsieur Xavier DUPONT est élu 5^{ème} vice-Président du SIVERT de l'Anjou

6°) Sont candidats à la 6^{ème} vice-présidence du SIVERT de l'Anjou :

- Madame Sylvie BEILLARD

Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci – après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 1

a obtenu : Madame Sylvie BEILLARD 21 voix

Madame Sylvie BEILLARD est élue 6^{ème} vice-Présidente du SIVERT de l'Anjou

En conclusion, le comité syndical a donc désigné comme vice-présidents :

- 1^{er} Vice-Président du SIVERT de l'Anjou : Monsieur Dean BLOUIN
- 2^{ème} Vice-Président du SIVERT de l'Anjou : Monsieur David LAGLEYZE
- 3^{ème} Vice-Président du SIVERT de l'Anjou : Monsieur Gilles TALLUAU
- 4^{ème} Vice-Président du SIVERT de l'Anjou : Monsieur Bruno CHAUVIN
- 5^{ème} Vice-Président du SIVERT de l'Anjou : Monsieur Xavier DUPONT
- 6^{ème} Vice-Présidente du SIVERT de l'Anjou : Madame Sylvie BEILLARD

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 11 juin 2026
- Comité Syndical - Délibération n° 26.20**

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 11 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 juin 2026. Monsieur Simon HOLLEY est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Danielle THOUIN.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Gilles TALLUAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Simon HOLLEY.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Lambert CREUXLEBOISCommunauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Gilles TALLUAU
- Monsieur Florent DESETRES Syndicat 3R d'Anjou,
Représenté par sa suppléante Madame Danielle THOUIN

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 22
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260611-DE_26_00494-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Election des membres du bureau

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°26.19 du 11 juin 2026 élisant les six vice-présidents du SIEVRT de l'Anjou

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Monsieur le Président, propose de procéder à l'élection des membres du bureau, conformément aux statuts du SIVERT de l'Anjou, arrêtés par Messieurs les Préfets de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire : « *Le bureau du SIVERT est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres élus.* »

Le Président propose que le bureau soit composé du Président et des vice-présidents soit un tiers des membres du comité syndical. Cette composition assure une représentation équilibrée du territoire d'au moins un membre minimum pour chacune des collectivités adhérentes du SIVERT.

Il est procédé à l'appel d'autres candidatures éventuelles, sans réponse.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité

- **Article unique** : le Bureau du SIVERT de l'Anjou est composé du Président et des vice-présidents élus précédemment, soient Messieurs Jean-Luc DAVY, Dean BLOUIN, Monsieur David LAGLEYZE, Monsieur Gilles TALLUAU, Monsieur Bruno CHAUVIN, Monsieur Xavier DUPONT, et Madame Sylvie BEILLARD.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260611-DE_26_00494-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 11 juin 2026
- Comité Syndical - Délibération n° 26.21**

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 11 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 juin 2026. Monsieur Simon HOLLEY est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Danielle THOUIN	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Gilles TALLUAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Simon HOLLEY.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Lambert CREUXLEBOISCommunauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Gilles TALLUAU
- Monsieur Florent DESETRES Syndicat 3R d'Anjou,
Représenté par sa suppléante Madame Danielle THOUIN

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 22
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260611-DE_26_00495-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Délégation Permanente

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu les délibérations n°26.17 et 26.19 du 11 juin 2026 ;

Vu l'article L.5211-2 du CGCT et l'article L.2122-22 des règles de délégation ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Les statuts du SIVERT de l'Anjou indique que « *Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant dans les conditions fixées à l'article L.5211-10 du CGCT* »

Cet article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : « *Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :*

1°) Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2°) De l'approbation du compte financier unique ;

3°) Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4°) Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5°) De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6°) De la délégation de la gestion d'un service public ;

7°) Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville. »

Par ailleurs, comme le prévoit l'article L.5211-2 du CGCT, l'article L.2122-22 des règles de délégation aux maires est également applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Cet article dispose notamment que :

« Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

1°) De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

2°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3°) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4°) De passer les contrats d'assurance ;

5°) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;

6°) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7°) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

8°) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

9°) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

10°) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

11°) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre. »

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23, également applicable aux EPCI, les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations.

Ces décisions doivent être signées par le Président. Cependant elles peuvent être subdéléguées aux vice-présidents, en application des dispositions de l'article L.2122-17 du CGCT sous réserve que cela soit précisé dans la délibération portant délégation.

Le Président doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil. Ce dernier peut toujours mettre fin à la délégation (article L.2122-23).

Malgré des réunions régulières, cette procédure de délégation peut contribuer à accélérer les prises de décision et à alléger l'ordre du jour de notre assemblée de dossiers mineurs, relatifs soit au fonctionnement normal des services, soit à des orientations générales arrêtées en séance publique.

En conséquence, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article 1°) la mise en application des dispositions précitées de l'article L.2122-22 du CGCT et de donner délégation au Président en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, dans les domaines visés par les paragraphes indiqués ci- dessus et tout particulièrement :

- **Procéder, dans les limites fixées par le conseil syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;**
- **Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et des services qui peuvent être réglementairement passés dans le cadre de la procédure adaptée, d'un montant inférieur à 90 000 €, lorsque les crédits sont prévus au budget ;**
- **Passer des contrats d'assurance ;**
- **Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du syndicat ;**
- **Ester en justice ou de défendre en justice sur tous les dossiers relevant de la compétence du syndicat ;**
- **Régler sans restriction les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat ;**
- **Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;**
- **Recruter des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984, pour remplacer des agents momentanément indisponibles. Il est chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. La rémunération sera basée sur le grade concerné par le remplacement.**
- **Recruter des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984. Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. La rémunération sera basée sur le grade concerné.**
- **Renégocier la dette auprès d'établissements prêteurs, lorsque l'opportunité apparaît en raison de l'évolution du marché financier,**
- **Ouvrir, reconduire ou fermer des lignes de trésorerie auprès d'établissement de crédits ;**
- **De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le comité syndical, l'attribution de subventions,**
- **Régler les sinistres relevant de la responsabilité civile du syndicat, dans la limite de la franchise prévue au contrat d'assurance,**
- **D'autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre,**

Article 2°) que, conformément aux dispositions des articles L.2122-18, L.2122-23 du CGCT, le Président pourra, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté, une partie des fonctions déléguées par la présente délibération aux vice-présidents.

Article 3°) qu'en cas d'empêchement du Président, les présentes délégations seront reportées sur les vice-présidents par ordre de préséance conformément à l'article L2122-17 du C.G.C.T.

Article 4°) Comme dans les années antérieures (2020), au regard de la population, du budget du SIVERT, des niveaux d'investissement et d'exploitation associés aux projets à venir, le comité syndical décide de renouveler l'assimilation du SIVERT de l'Anjou à une commune de strate démographique de 40 000 à 80 000 habitants.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 11 juin 2026
- Comité Syndical - Délibération n° 26.22**

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 11 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 juin 2026. Monsieur Simon HOLLEY est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Danielle THOUIN Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Gilles TALLUAU..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Simon HOLLEY..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Lambert CREUXLEBOISCommunauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Gilles TALLUAU
- Monsieur Florent DESETRES Syndicat 3R d'Anjou,
Représenté par sa suppléante Madame Danielle THOUIN

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 22

Votes POUR : 22

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260611-DE_26_00496-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Constitution de la commission d'appel d'offre (CAO) et de la Commission de Concession des services et de délégation de Service Public (CCSDSP)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu le dépôt des listes ouverts à 10h10 ce jeudi 11 juin 2026,

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Monsieur le Président rappelle que par la délibération N° 22.21 du 29 avril 2022 le règlement intérieur de la CAO et de la CCSDSP a été validé. (Annexe 1)

Il précise que la CAO et la CCSDSP sont présidées par le Président du SIVERT de l'Anjou, membre de droit de ces commissions, conformément à l'article 1-1 du règlement intérieur. Il peut, par arrêté, déléguer ces fonctions à un représentant et, le cas échéant, désigner un suppléant. Cette désignation ne peut intervenir parmi les membres titulaires ou suppléants de la commission.

Monsieur le Président propose de constituer la Commission d'Appel d'Offre et la Commission de Concessions des Services et de Délégation de Service Public et de procéder à sa désignation. Outre le Président, elle comprend cinq représentants et les suppléants.

L'article 1-2 prévoit que les listes soient déposées au plus tard dans l'heure qui suit l'ouverture de la séance du comité syndical qui procèdera à la désignation de la CAO et de la CCSDSP.

A 10h10 précise le Président a ouvert la séquence de dépôts des listes.

A 11h15, le nombre de liste reçu est de : Une

Monsieur le président propose la liste suivante, et constate qu'il n'y a pas d'autres listes de déposer dans les délais impartis .

Le comité Syndical procède au vote et décide à l'unanimité de la composition de la CAO et de la CCSDSP du SIVERT :

	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<i>De Droit</i>	<i>Jean-Luc DAVY, Président</i>	<i>Sylvie BEILLARD *</i>
<i>Scrutin de Liste</i>	<i>Dean BLOUIN</i>	<i>Yves JEULAND</i>
	<i>David LAGLEYZE</i>	<i>Séverine CHEVÉ</i>
	<i>Gilles TALLUAU</i>	<i>Didier GUILLAUME</i>
	<i>Bruno CHAUVIN</i>	<i>Marcel DAVAL</i>
	<i>Xavier DUPONT</i>	<i>Chrystophe AUBERT</i>

* Sur proposition du Président

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU

Séance du 11 juin 2026 - Comité Syndical - Délibération n° 26.23

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 11 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 juin 2026. Monsieur Simon HOLLEY est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Danielle THOUIN..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Gilles TALLUAU..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Simon HOLLEY..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Lambert CREUXLEBOISCommunauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Gilles TALLUAU
- Monsieur Florent DESETRES Syndicat 3R d'Anjou,
Représenté par sa suppléante Madame Danielle THOUIN

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 22
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260611-DE_26_00497-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Constitution de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°26.22 du 11 juin 2026 constitutive de la CAO et la CCSDSP ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Monsieur le Président propose de créer une commission des marchés à procédure adaptée (MAPA) afin d'assister le pouvoir adjudicateur dans l'attribution des marchés inférieurs aux seuils communautaires.

La commission MAPA formule un avis sur le projet de rapport d'analyse des offres, le classement des offres et le choix des titulaires. Elle est présidée de droit par le Président, n'est pas soumise à un quorum minimal et est convoquée, par mail, pour les marchés de fourniture, services et travaux dont les montants estimés sont supérieurs aux seuils relatifs aux marchés à procédure adaptée et inférieurs aux seuils communautaires (soit, à titre indicatif à compter du 01/04/2026 : entre 60 000 € HT et 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services, et entre 100 000 € HT et 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux). Chaque séance fera l'objet d'un procès-verbal.

La composition de la commission est calquée à celle de la CAO, à savoir, le Président du SIVERT en tant que président et les membres titulaires / suppléants de la CAO.

Considérant qu'il appartient au comité syndical d'organiser ses travaux afin de préparer l'examen des affaires relevant de sa compétence ;

Considérant que la commission d'appel d'offres n'est pas l'autorité compétente pour attribuer les marchés à procédure adaptée puisque cette compétence relève du pouvoir adjudicateur ou de son représentant ;

Considérant qu'en deçà des seuils européens, la collectivité peut passer ses marchés et accords-cadres selon une procédure adaptée dont les modalités sont déterminées librement dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique mentionnés à l'article 1er du Code de la commande publique: liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats, transparence des procédures; ces principes permettant d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics;

Considérant qu'il est possible de constituer au sein de la collectivité, une commission consultative qui pourra intervenir spécifiquement à l'occasion des procédures adaptées afin d'assister le pouvoir adjudicateur dans sa prise de décision, que son rôle consultatif sera de formuler un avis sur le projet de rapport d'analyse des offres, le classement des offres et le choix des titulaires et qu'en aucun cas elle n'attribuera le marché public;

En conséquence, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article premier : D'approuver la création d'une commission des marchés à procédure adaptée (MAPA) dont la mission principale sera de rendre un avis sur le choix des titulaires des marchés publics et accords-cadres au vu des rapports d'analyse des offres, ne pouvant excéder la durée du mandat en cours,

Article deuxième : D'autoriser la commission MAPA à intervenir pour les marchés dont le montant estimatif est compris entre les seuils relatifs aux marchés à procédure adaptée et les seuils européens,

Article troisième : De préciser que sa composition est identique à celle de la CAO, à savoir:

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>Le Président, de droit, Jean-Luc DAVY,</i>	<i>Sylvie BEILLARD</i>
<i>Dean BLOUIN</i>	<i>Yves JEULAND</i>
<i>David LAGLEYZE</i>	<i>Séverine CHEVÉ</i>
<i>Gilles TALLUAU</i>	<i>Didier GUILLAUME</i>
<i>Bruno CHAUVIN</i>	<i>Marcel DAVAL</i>
<i>Xavier DUPONT</i>	<i>Chrystophe AUBERT</i>

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49400

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260611-DE-26-00497-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU

Séance du 11 juin 2026
- Comité Syndical - Délibération n° 26.24

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 11 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 juin 2026. Monsieur Simon HOLLEY est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Danielle THOUIN..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Gilles TALLUAU..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Simon HOLLEY..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Lambert CREUXLEBOISCommunauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Gilles TALLUAU
- Monsieur Florent DESETRES Syndicat 3R d'Anjou,
Représenté par sa suppléante Madame Danielle THOUIN

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 22
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Indemnités de fonction du président et des vice-présidents

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu les articles L.5721-8, L.5211-12 et R.5211-4 et suivants du CGCT ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Les indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents du syndicat mixte sont déterminées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5721-8, L.5211-12 et R.5211-4 et suivants.

Conformément aux dispositions issues de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, ayant ouvert la possibilité d'indemnisation des exécutifs des syndicats mixtes, ainsi qu'au décret n° 2008-198 du 27 février 2008 modifiant les barèmes applicables aux indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes, il est proposé de fixer les indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents du syndicat mixte selon les taux ci-après définis.

Ces indemnités sont fixées dans la limite des taux maximaux prévus par les textes en vigueur et tiennent compte des responsabilités effectivement exercées ainsi que des indemnités versées lors du précédent mandat.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

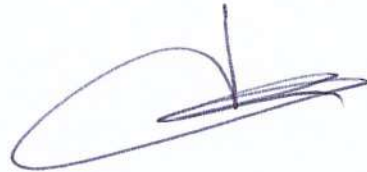
- Article premier : L'indemnité du président, est calculée par référence au barème fixé par les articles L. 5211-12, L. 5721-8, et R. 5723-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les syndicats mixtes de plus de 200 000 habitants. L'indemnité du Président du SIVERT correspond à 18,71 % de l'indice brut terminal à compter du 11 juin 2026.

- Article deuxième : Les indemnités des vice-présidents, sont calculées par référence au barème fixé par les articles L. 5211-12, L. 5721-8, et R. 5723-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les syndicats mixtes de plus de 200 000 habitants. L'indemnité des vice-présidents du SIVERT correspond à 9,35 % de l'indice brut terminal à compter du 11 juin 2026.

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de la Fonction publique.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260611-DE_26_00498-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU

Séance du 11 juin 2026
- Comité Syndical - Délibération n° 26.25

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 11 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 juin 2026. Monsieur Simon HOLLEY est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Danielle THOUIN Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Gilles TALLUAU..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Simon HOLLEY..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Lambert CREUXLEBOIS Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Gilles TALLUAU
- Monsieur Florent DESETRES Syndicat 3R d'Anjou,
Représenté par sa suppléante Madame Danielle THOUIN

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 22
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Elections des représentants au Conseil d'administration de la SPL Anjou Trivalor

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu art. 12 des statuts de la SPL Anjou Trivalor ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le SIVERT, Angers Loire Métropole (ALM), la Communauté de communes de la Région Pouancé-Combrée, le Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures et le SYCTOM du Loire Béconnais et ses environs ont créé une SPL ayant pour objet principal le traitement et la valorisation des déchets d'emballage, papier et carton au sein d'un centre de tri, de ses actionnaires.

La création de cette société a notamment pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage permettant le financement, la conception, la construction puis l'exploitation d'un centre de tri des recyclables secs ménagers commun aux actionnaires.

A la suite de l'intégration d'Anjou Bleu Communauté, du Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures et du SYCTOM du Loire Béconnais et ses environs, au SIVERT soit directement, soit via l'intégration à 3R d'Anjou, la SPL Anjou TriValor ne connaît plus que deux actionnaires : Angers Loire Métropole et le SIVERT.

Le conseil d'administration de la SPL est composé de treize (13) représentants, à savoir sept (7) administrateurs pour le SIVERT et six (6) administrateurs pour ALM.

Conformément à l'article 12 des statuts de la SPL, le SIVERT doit procéder à l'élection des 7 administrateurs qui le représenteront au sein du conseil d'administration de la SPL.

Le Président propose que la désignation de ces sept administrateurs soit effectuée au scrutin secret à la majorité absolue des membres du comité syndical parmi les délégués titulaires. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est réputé élu.

Après avoir appelé les candidatures, le Président soumet la désignation des représentants du SIVERT à la SPL au vote.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article premier : De désigner les représentants du SIVERT au sein du conseil d'administration de la SPL au scrutin public.

Article deuxième : De désigner comme représentants du SIVERT au sein du conseil d'administration de la SPL les personnes suivantes :

1er représentant : **M. Jean-Luc DAVY**
1er tour – Suffrages exprimés : 22 voix

2ème représentant : **M. Yves BERLAND**
1er tour – Suffrages exprimés : 22 voix

3ème représentant : **Mme Christine RICHARD**
1er tour – Suffrages exprimés : 22 voix

4ème représentant : **Mme Sylvie BEILLARD**
1er tour – Suffrages exprimés : 22 voix

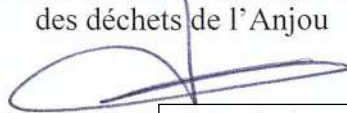
5ème représentant : **M. Dean BLOUIN**
1er tour – Suffrages exprimés : 22 voix

6ème représentant : **M. Marcel DAVAL**
1er tour – Suffrages exprimés : 22 voix

7ème représentant : **M. Xavier DUPONT**
1er tour – Suffrages exprimés : 22 voix

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49400
Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260611-DE 26 00499-DE
Date de transmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 11 juin 2026
- Comité Syndical - Délibération n° 26.26**

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 11 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 juin 2026. Monsieur Simon HOLLEY est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Danielle THOUIN	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Gilles TALLUAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Simon HOLLEY.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Lambert CREUXLEBOISCommunauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Gilles TALLUAU
- Monsieur Florent DESETRES Syndicat 3R d'Anjou,
Représenté par sa suppléante Madame Danielle THOUIN

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 22
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Election du représentant du SIVERT à l'assemblée générale de la SPL Anjou Trivalor

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

VU la délibération n°26.25 du 11 juin 2026 désignant les représentants du SIVERT au conseil d'administration du SIVERT.

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

En complément de la délibération n°26.25 actant la désignation des sept représentants du SIVERT au Conseil d'Administration de la SPL Anjou Trivalor, le SIVERT doit également désigner un représentant aux assemblées générales de la SPL, ainsi qu'un suppléant en cas d'empêchement.

En conclusion, Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : de désigner le Président DAVY comme titulaire et le vice-président Dean BLOUIN comme suppléant à l'assemblée générale de la SPL Anjou Trivalor

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 - L'Anjou-lez-Laval

Recette de réception en préfecture
049-25-490257-20260611-DE-26-00500-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU

Séance du 11 juin 2026
- Comité Syndical - Délibération n° 26.27

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 11 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 juin 2026. Monsieur Simon HOLLEY est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Danielle THOUIN..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Gilles TALLUAU..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Simon HOLLEY..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Lambert CREUXLEBOIS Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Gilles TALLUAU
- Monsieur Florent DESETRES Syndicat 3R d'Anjou,
Représenté par sa suppléante Madame Danielle THOUIN

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 22
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant auprès d'AMORCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

L'association AMORCE regroupe des communes, sociétés d'économie mixte, groupements intercommunaux, départements, ...qui ont une compétence en réseaux de chaleur et/ou en gestion des déchets ménagers. Cette association a pour objectif de favoriser les échanges d'expériences sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux.

Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires, afin d'améliorer les conditions réglementaires et économiques de la gestion des déchets par les collectivités locales, et de promouvoir les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets sous ses diverses formes. (Matière et énergie). Quel que soit le mode de gestion et quel que soit le procédé utilisé, un contact permanent entre les collectivités responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de son propre projet.

Au regard de l'intérêt de cette association, Le SIVERT est adhérent depuis plus de vingt ans, et les élus engagés au sein du Conseil d'Administration, voire du bureau. En octobre 2025 le Congrès annuel d'Amorce a été organisé par le SIVERT en partenariat avec le SEA et le SIEML, avec un franc succès puisque plus de 1000 adhérents y ont participé, une première pour l'association.

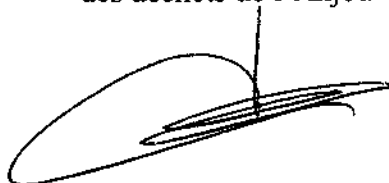
Il vous est donc proposé de continuer ce travail avec AMORCE, et de désigner le représentant de notre collectivité

En conclusion, Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : De désigner le Président Jean-Luc DAVY comme titulaire et le Directeur du SIVERT de l'Anjou comme suppléant pour représenter le SIVERT au sein du Conseil d'administration de l'association Amorce.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU

Séance du 11 juin 2026
- Comité Syndical - Délibération n° 26.28

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 11 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 juin 2026. Monsieur Simon HOLLEY est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Danielle THOUIN Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Gilles TALLUAU..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Simon HOLLEY..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Lambert CREUXLEBOIS Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Gilles TALLUAU
- Monsieur Florent DESETRES Syndicat 3R d'Anjou,
Représenté par sa suppléante Madame Danielle THOUIN

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 22

Votes POUR : 22

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Election d'un représentant au syndical mixte e-collectivités au sein du collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements locaux.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu les délibérations n°22-37 du 22 juin 2022 et n°23-15 du 07 juillet 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Monsieur le Président propose et rapporte,

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel le SIVERT a décidé d'adhérer, a été créé le 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

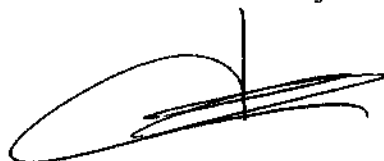
Le Président sollicite donc le comité syndical du SIVERT afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Le conseil procède à l'élection de son représentant.

M. Jean-Luc DAVY est déclaré élu par 22 voix pour 22 exprimés comme représentant du SIVERT de l'Anjou au syndicat mixte e-Collectivités.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 SALAMANDRE

Document transmis en préfecture
049-254902257-20260611-DE-26-00502-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU

Séance du 11 juin 2026
- Comité Syndical - Délibération n° 26.29

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 11 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 juin 2026. Monsieur Simon HOLLEY est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Danielle THOUIN Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Gilles TALLUAU..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Simon HOLLEY..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Lambert CREUXLEBOIS Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Gilles TALLUAU
- Monsieur Florent DESETRES Syndicat 3R d'Anjou,
Représenté par sa suppléante Madame Danielle THOUIN

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21 (Monsieur Simon Holley ayant quitté la séance)

Votes POUR : 21

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Approbation de du compte-rendu de la séance du 13 février 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu les délibérations n° 26.01 à 26.15 du 13 février 2026 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

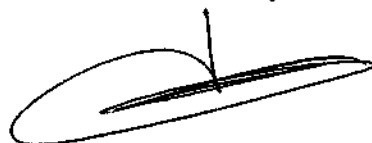
Monsieur le Président propose et rapporte,

La séance du 13 février 2026 concernant l'ensemble des délibérations n° 26.01 à 26.15, en Annexe 2, a donné lieu notamment au vote du Budget Primitif 2026.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu de la séance du 13 février 2026

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE

049-254902257-20260611-DE_26_00503-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU

Séance du 11 juin 2026
- Comité Syndical - Délibération n° 26.30

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 11 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 juin 2026. Monsieur Simon HOLLEY est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Danielle THOUIN..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Gilles TALLUAU..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Simon HOLLEY..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Lambert CREUXLEBOISCommunauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Gilles TALLUAU
- Monsieur Florent DESETRES Syndicat 3R d'Anjou,
Représenté par sa suppléante Madame Danielle THOUIN

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21 (Monsieur Simon Holley ayant quitté la séance)

Votes POUR : 21

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

876

e-et

r 19

ore

stat

e 20

nen

anis

e 20

and

oird

- ave

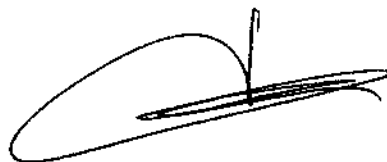
En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

- Article premier : D'approuver la décision d'organiser une session de formation avec les membres du comité syndical, et une partie des services du SIVERT, soit une vingtaine de personnes.

- Article second : Donner délégation à Monsieur le Président afin de payer les frais relatifs à ce déplacement dans la limite des crédits inscrits à l'article 65312 chapitre 65.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 11 juin 2026
- Comité Syndical - Délibération n° 26.31**

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 11 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 juin 2026. Monsieur Simon HOLLEY est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Danielle THOUIN	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Gilles TALLUAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Simon HOLLEY.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Lambert CREUXLEBOISCommunauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Gilles TALLUAU
- Monsieur Florent DESETRES Syndicat 3R d'Anjou,
Représenté par sa suppléante Madame Danielle THOUIN

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21 (Monsieur Simon Holley ayant quitté la séance)

Votes POUR : 21

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Charte de l'élú local

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu les articles L1111-13 et L1111-14 du CGCT.

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Monsieur le Président rapporte,

La charte de l'élú local s'applique à l'ensemble des élus locaux, y compris aux élus siégeant dans un syndicat mixte. Elle est aujourd'hui codifiée dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et fixe les principes déontologiques que les élus doivent respecter dans l'exercice de leur mandat.

Les principaux principes sont notamment :

- Exercer ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- Poursuivre exclusivement l'intérêt général.
- Prévenir et déclarer les conflits d'intérêts.
- Ne pas utiliser les moyens de la collectivité à des fins personnelles.
- Respecter les règles de transparence et de responsabilité.
- Rendre compte de ses actes aux citoyens.
- Respecter les principes républicains et les lois.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L1111-13 et L1111-14 du CGCT. Ces dispositions constituent la charte de l'élú local.

Devoirs - Article L1111-13 du code général des collectivités territoriales

Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Droits - Article L1111-14 du code général des collectivités territoriales

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20260611-DE_26_00505-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L1111-13.

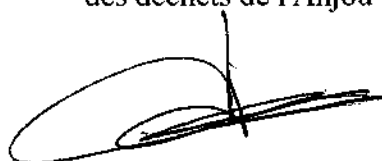
Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Après en avoir donné lecture, le Président demande au Comité Syndical d'en prendre acte.

Le comité syndical prend acte de la lecture de la charte de l'élu local

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49496 VALIGNY-VALAIGRE

Reçu de la préfecture de l'Anjou
049 25 49 02 67 - 20260021-DE-20-00505-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 11 juin 2026
- Comité Syndical - Délibération n° 26.32**

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 11 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 3 juin 2026. Monsieur Simon HOLLEY est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Danielle THOUIN.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Gilles TALLUAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Simon HOLLEY.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Lambert CREUXLEBOISCommunauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
Donnant pouvoir à Monsieur Gilles TALLUAU
- Monsieur Florent DESETRES Syndicat 3R d'Anjou,
Représenté par sa suppléante Madame Danielle THOUIN

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN,
CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21 (Monsieur Simon Holley ayant quitté la séance)

Votes POUR : 21

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Informations et Questions diverses

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Monsieur le Président, Informe et rapporte,

Afin de tenir informés les membres du Comité syndical, de l'action du SIVERT, et de l'avancement des projets, le Président donne information sur les décisions prises et apporte des informations sur les sujets suivants :

- Point sur l'UVE :

- L'UVE est en phase d'arrêt programmé
- Elle a connu une semaine d'arrêt subi, en raison de fuite sur les surchauffeurs
- Le PAC et le PC du nouveau bâtiment mâchefers ont été déposé en mai
- Elaboration de l'avenant 1 en cours, à la demande d'ALM et de corrections d'erreurs manifestes dans la rédaction du contrat
- Une présentation détaillée du projet sera faite le 26 juin prochain au Comité syndical

- **Point sur le Centre de tri :**

- Les travaux du centre de tri lié à l'appel d'offre CITEO sont achevés (mai 2026). La réception des garanties de performance est en cours
- L'audit maintenance permet de faire un focus sur l'état du centre de tri dans la perspective de l'appel d'offre à venir
- Une présentation détaillée du Centre de tri sera proposée au prochain comité syndical du SIVERT

- **Autres :**

- Prochain comité syndical d'après les élections le Vendredi 26 juin : 10h – 12h
- Séminaire SIVERT du 8 au 10 septembre 2026

Le comité syndical prend acte des informations portées à sa connaissance

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

